

AFFAIRE N° 3 - Extension du réservoir Lacroix - Approbation du dossier d'appel d'offres avec concours.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme eau 1977 la Municipalité a décidé de procéder à une extension du réservoir LACROIX situé au Brûlé.

La Direction Départementale de l'Equipement chargée de l'Etude du projet vient de me faire parvenir le dossier d'appel d'offres avec concours.

Les travaux seront financés par une subvention du Ministère de l'Intérieur et par un emprunt qui sera contracté auprès de la CDC.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
M. Denis, le 19 juillet 1978

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Patrice NABVIER

Pour le Directeur des Finances

et des Collectivités locales

J. LACOSTE

III - TRAVAUX EN COURS D'ETUDE

- Réservoir Lacroix
- Amélioration refoulement sur la Montagne
- Renforcement rue Gasparin
- Renforcement rue de la République
- Modification réseau C.D. 44
- Captage Grande Chaloupe

Ce programme sera financé par le présent financement.

M. PAYET Aristide - M. le Maire, a-t-on prévu un programme pour l'amélioration de la distribution d'eau potable ? Il existe certains secteurs à St. Denis, dont Montgaillard, qui reçoivent de l'eau non potable.

LE MAIRE - A Montgaillard, l'eau est potable. Mais il s'agit d'un réseau privé, nous ne pouvons rien garantir.

M. PAYET Aristide - Les analyses montrent que l'eau n'est pas potable.

LE MAIRE - Si l'eau n'était pas potable, on nous aurait déjà dit.

M. PAYET Aristide - Pendant deux mois environ, nous avons reçu de l'eau non potable.

M. TESSIER Jacques - L'eau est trouble mais elle est potable.

LE MAIRE - Vous vous trompez sur le sens des termes "eau potable". L'eau potable est une eau qui remplit certaines conditions. Elle peut très bien avoir une couleur inhabituelle mais être potable. Si l'eau distribuée n'était pas potable, elle aurait été interdite à la consommation.

M. GERARD Marc - Toutes les eaux de St. Denis sont traitées. Rien n'empêche néanmoins les propriétaires de capter des sources et d'obtenir une eau non potable.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus
Mis aux voix, le rapport ci-dessus est ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

Vu
St Denis, le 10 juillet 1978
Pour le Maire
le secrétaire général
Inq. Patrice MABRIER
Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des
Finances et des Collectivités locales
J. LAPOSTOLLE